



## Label 1+ pour tous : un exemple de critère social

### LABEL EMPLOYEUR



Le label employeur peut être remis à toute entreprise recrutant, en contrat à durée indéterminée (CDI), une ou plusieurs personnes sans emploi vivant à Genève et présentant au moins l'un des critères *1+ pour tous* suivants :

- en situation de chômage de longue durée (dès 12 mois) ou de fin de droit
- en situation de handicap
- seniors (50 ans et plus)
- jeunes (18-25 ans)
- reprenant un travail rémunéré après une période sans emploi depuis au moins deux ans

#### Critères cumulatifs pour obtenir le label Employeur

Le label employeur s'adresse à toutes les entreprises :

1. Ayant engagé un ou plusieurs demandeurs d'emploi au cours des 24 mois précédant la date du dépôt du dossier de candidature :
  - a. **1 recrutement** selon les critères *1+ pour tous* pour les entreprises de moins de 30 collaborateurs.
  - b. **3 recrutements**, pour les entreprises comptant entre 31 et 50 collaborateurs, dont au moins 2 recrutements selon les critères *1+ pour tous*.
  - c. **5 recrutements**, pour les entreprises comptant entre 51 et 100 collaborateurs, dont au moins 3 recrutements selon les critères *1+ pour tous*.
  - d. **10 recrutements**, pour les entreprises comptant plus de 101 collaborateurs, dont au moins 5 recrutements selon les critères *1+ pour tous*.
2. Et ayant signé un ou des contrats à durée indéterminée (CDI) au moins 6 mois avant le dépôt du dossier.
3. Dans le cas où l'employeur propose une formation qualifiante préalable d'au moins 3 mois. Dans ce cas, le CDI doit être signé depuis au moins 3 mois au moment du dépôt de dossier.

## LABEL PARTENAIRE



Le label partenaire peut être remis à toute entreprise intervenant comme prescripteur ou intermédiaire dans le recrutement, en contrat à durée indéterminée (CDI), d'une ou de plusieurs personnes sans emploi vivant à Genève et présentant au moins l'un des critères *1+ pour tous* suivants :

- en situation de chômage de longue durée (dès 12 mois) ou de fin de droit
- en situation de handicap
- seniors (50 ans et plus)
- jeunes (18-25 ans)
- reprenant un travail rémunéré après une période sans emploi depuis au moins deux ans

### Critères cumulatifs pour obtenir le label Partenaire

Le label partenaire s'adresse à toutes les entreprises :

1. Ayant joué un rôle d'intermédiaire dans le recrutement d'un ou de plusieurs demandeurs d'emploi. Le recrutement doit avoir eu lieu au cours des 24 mois précédant la date du dépôt du dossier de candidature.
  - a. **1 recrutement** selon les critères *1+ pour tous* pour les entreprises partenaires de moins de 5 collaborateurs.
  - b. **3 recrutements**, pour les entreprises partenaires comptant entre 6 et 10 collaborateurs, dont au moins 2 recrutements selon les critères *1+ pour tous*.
  - c. **5 recrutements**, pour les entreprises partenaires comptant entre 11 et 20 collaborateurs, dont au moins 3 recrutements selon les critères *1+ pour tous*.
  - d. **10 recrutements**, pour les entreprises partenaires comptant plus de 20 collaborateurs, dont au moins 5 recrutements selon les critères *1+ pour tous*.
2. Et ayant participé à la signature de contrats à durée indéterminée (CDI) signés au moins 6 mois avant le dépôt du dossier.